

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 03/2012

Objet : Essais de pompage longue durée du puits de la Verna sur le territoire de la commune de Corcelles-près-Payerne.

Payerne, le 12 mars 2012

Au conseil communal de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission ad hoc chargée de l'étude du préavis n° 03/2012 était composée de :

- Mme Claire-Lise Cornamusaz
- Mme Jacqueline Rostan
- M. André Bovey, en remplacement de M. Jean-Jacques Guisolan
- M. Yves Diserens
- M. Gérard Piquerez, en remplacement de M. Frédéric Bersier
- M. Raymond Maendly

Mme Anne Uldry, absente, a été contactée et s'est déclarée indisponible.

La commission s'est réunie une seule fois, en date du 08 mars 2012. En cours de séance, elle a reçu M. le Conseiller municipal André Jomini accompagné de M. Norbert Carrel, chef du Service des infrastructures de la Commune de Payerne et, à ce titre, en charge de la question des eaux. MM. A. Jomini et N. Carrel ont éclairé les membres de la commission sur la question générale de l'approvisionnement en eau et ont répondu aux questions particulières. La commission les remercie pour leur disponibilité et la qualité des renseignements fournis.

Mise en perspective

Face au développement de l'habitat et à la pression démographique, la question de l'approvisionnement en eau potable fait l'objet d'une vigilance attentive de la part de la municipalité. Durant le premier semestre 2011, la faible pluviométrie a entraîné une réduction durable du débit des sources situées au-dessus du secteur des hameaux ainsi que de l'eau en provenance de Montagny. Sur la base de ce constat, deux mesures d'urgence ont été décidées par la municipalité :

- Directives à la population pour un usage rationnel et économique de l'eau potable.
- Installation d'une pompe supplémentaire, la quatrième, au puits de la Verna, sis sur la commune de Corcelles-près-Payerne, puits qui s'alimente dans la nappe phréatique.

Le puits de la Verna a été aménagé par la commune de Corcelles en 1967. Il s'agit d'une installation complexe qui fait l'objet d'une concession cantonale pour un soutirage maximal de 6'000 l./min. Les communes bénéficiaires y prélèvent actuellement 1'600 l./min., y compris les 100.000 m³ annuels soutirés par Corcelles dans le but d'y abaisser la teneur en nitrates. Pour la commune de Payerne, ce puits a représenté en 2011 le 43% de ses ressources en eau potable. Dans la perspective du renouvellement de la concession cantonale à fin 2015, il importe de connaître la capacité réelle du puits de la Verna qui n'a jamais été testée jusqu'ici. Les travaux requis à cet effet et les coûts engendrés sont détaillés dans le préavis.

Les essais de pompage longue durée se dérouleront durant un mois et les installations en place permettront de soutirer jusqu'à 9'000 l./min. (6'000 l./min. au moyen des trois anciennes pompes + 3'000 l./min. grâce à la quatrième pompe installée en 2011). Au cours des essais, le niveau de la nappe et la qualité de l'eau seront contrôlés en continu.

Aspects juridiques et financiers

Le puits de la Verna est reconnu par les services cantonaux concernés (SESA et SCAV) comme une installation d'intérêt régional en matière d'approvisionnement en eau potable. La concession de soutirage devra être renouvelée à fin 2015. A cette même échéance la convention pour la fourniture de l'eau qui lie les communes de Corcelles-près-Payerne et Payerne fera l'objet d'une nouvelle négociation. Dans l'intervalle, les coûts des investissements requis pour les essais de pompage longue durée sont financés pour moitié par chacune des deux communes. Cette répartition ne préjuge toutefois aucunement de la clé de répartition qui sera adoptée lors du renouvellement de la convention intercommunale en 2015. Les montants engagés seront rediscutés à cette occasion.

Sécurité de l'approvisionnement en eau

Soucieuse de l'avenir, la commission ad hoc se préoccupe de diversifier les ressources communales en eau claire. Elle a enregistré avec satisfaction la réalisation des modifications de la chambre d'arrivée des sources de la Bretonnière, des Aches et du Vallon des Bohémiens (préavis n° 09/2011). Elle a pris note de l'engagement de la municipalité à assainir et revaloriser le captage des Esserts à Mannens en concertation avec les autorités fribourgeoises compétentes. Elle encourage des contacts avec la commune de Trey pour une mise en valeur en commun des importantes ressources hydrologiques de cette dernière.

A moyen terme, il s'agira de généraliser l'interconnexion des réseaux de distribution, telle qu'elle a été réalisée, par exemple, dans le quartier du Sansui avec la commune de Corcelles.

Pour pallier les risques de pénurie – en cas de pollution par exemple – il importera, à plus long terme, de négocier une interconnexion avec le vaste réseau de distribution des rives du lac, le GRAC.

Quelques remarques finales

- La commission ad hoc a exprimé sa préoccupation que les exploitants agricoles des zones de protection des captages – en particulier aux abords du puits de la Verna – soient dûment informés de leurs obligations ainsi que des possibilités d'indemnisations prévues par l'art. 62a de la « Loi fédérale sur la protection des eaux ».
- La commission se félicite du dynamisme de la municipalité en matière de sécurité de l'approvisionnement en eau et de ses préoccupations prospectives.
- Elle exprime le souhait que le « Plan directeur pour l'adduction et la distribution d'eau » déposé par les bureaux Küng & Associés SA et Ribl SA en juillet 2010 à la demande des communes de Corcelles, Grandcour, Payerne et Trey fasse l'objet d'une communication de la municipalité au conseil communal.

En fin de séance, la commission ad hoc a accepté le Préavis n° 03/2012 à l'unanimité de ses membres présents.

En conclusion de ce qui précède, la commission vous propose, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers communaux de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 03/2012 de la Municipalité du 15 février 2012 ;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à réaliser les essais de pompage longue durée du puits de la Verna sur le territoire de la Commune de Corcelles pour un montant de Fr. 163'000.–, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ;

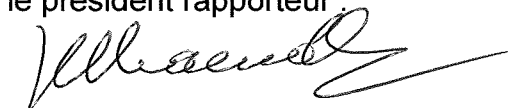
Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 163'000.– par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à porter au bilan le montant de Fr. 163'000.–, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, et de l'amortir sur une durée de 20 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers Communaux,
nos salutations distinguées.

Pour la commission ad hoc,

le président rapporteur :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Raymond Maendly', with a long horizontal flourish extending to the right.

Raymond Maendly